

Compte rendu de la CLIS de VALDI

Décembre 2010 en préfecture

(Commission de surveillance du site classé)



Trois points à l'ordre du jour

- Présentation du groupe Eramet nouveau propriétaire de VALDI
- Présentation de l'activité de VALDI
- Présentation de l'arrêté Préfectoral du 13 avril 2010

Tout le long de la séance, un profond sentiment de malaise....des questions et peu de réponses
Cette réunion n'avait qu'un seul but : convaincre ceux qui avaient exprimé des doutes et émis des avis défavorables à la demande d'extension de VALDI que le Préfet de la Haute-Vienne avait eu raison de donner le feu vert à l'agrandissement !

Malgré cela, suite à nos questions répétées, engagement fut pris d'une CLIS régulière, que très prochainement une porte ouverte serait organisée, qu'un N° de téléphone d'un correspondant sécurité nous serait transmis...



1^{er} point : présentation du groupe ERAMET par M Dufour, directeur de VALDI

Il s'agit d'un très grand groupe international en forte expansion qui a vu son chiffre d'affaires en hausse de 35% sur les neuf premiers mois de l'année 2010 par rapport à la même période de 2009. Pour M Dufour, c'est une chance pour VALDI et Le Palais sur Vienne qu'un grand groupe international ait jeté son "dévolu" sur nous.

ERAMET est un des principaux producteurs mondiaux de métaux d'alliages, notamment le manganèse et le nickel, utilisés pour améliorer les propriétés des aciers utilisés par des industries telles que l'aéronautique, l'aérospatiale, la production d'énergie et les outillages.

ERAMET se développe par ailleurs dans de nouveaux métaux à fort potentiel de croissance, tel que le lithium et dans le recyclage. Le Groupe emploie environ 15 000 personnes dans vingt pays et est coté en bourse.

L'acquisition de VALDI permet à ERAMET de renforcer ses positions dans le recyclage en Europe. Elle est parfaitement complémentaire des activités existantes du groupe dans le domaine du recyclage des catalyseurs pétroliers dont ERAMET est le leader mondial.

Enfin, cette acquisition permet au Groupe de prendre pied dans le recyclage des piles, marché dont la croissance sera soutenue par l'évolution de la législation européenne et le développement de véhicules électriques, VALDI étant le leader européen pour la valorisation des piles alcalines et salines et présente sur le marché du recyclage des piles industrielles.

Nos interventions:

- L'arrivée de ce grand groupe sur le Palais n'est pas fait pour nous rassurer, son objectif étant de se renforcer dans le secteur des piles ; que vaut sa promesse de ne pas (*pour l'instant* comme il l'écrit à la Préfecture) brûler ou griller les piles au Palais? Il va augmenter sa capacité en transférant une partie de la production de la 2^{ème} usine Valdi de Feurs (Loire) sur le Palais, Quels produits? Les filtres correspondront-ils ?

Pas de réponse de la direction, ni de la DREAL silence complice?

- ERAMET vient de recevoir le prix "Pinocchio du développement durable" non seulement pour les problèmes rencontrés dans les mines de Nouvelle-Calédonie mais surtout pour le **double langage** du groupe en Indonésie

2^{ème} point: Présentation de l'activité de VALDI par M Dufour.

Nous avons eu une présentation rapide de l'activité de VALDI Le Palais, décrite " en progression, sans incident ou accident depuis la dernière CLIS". Tous les enregistrements sont annoncés conformes et ont été transmis à la DREAL ainsi que les mesures de métaux, poussières et dioxine constatés par un organisme agréé (Dekra) lors des deux mesures annuelles.

Pour la première fois nous n'avons eu aucune mesure présentée ni commentées à la CLIS hors deux tableaux présentés rapidement en vidéo. Nous avons été dans l'incapacité de pouvoir faire une remarque sur les chiffres affichés en quelques secondes.

Devant l'étonnement des associations dont Barrage de ne pas avoir plus d'éléments, Limair a répondu que, sur leur site, nous avions accès aux résultats des campagnes de prélèvement.

Mais aucun commentaire sur ces résultats, si ce n'est que nous avons tendance à interpréter les résultats dans le sens d'affolement des populations !!!

Pourquoi Limair n'a pas commenté les résultats de la campagne de mesures de juin 2010 autour du site de Valdi dont voici les conclusions (non donné lors de la réunion)

Conclusion du rapport de Limair "Plan de surveillance des retombées atmosphériques

Dioxines, furannes et métaux lourds au palais sur Vienne Date : du 11 mai au 11 juin 2010"

Dans les retombées atmosphériques, la furanne 2,3,4,7,8 PeCDF se retrouve majoritairement sur l'ensemble des sites de mesure et plus particulièrement sur le site « Le Poueix » (150 logements en suspens), alors que la dioxine de Seveso (2,3,7,8 TCDD) est en limite de quantification analytique. Au cumul, nous notons une diminution des teneurs entre 2009 et 2010 pour les sites « Les Rivailles » et « Bournazeau », alors que le site « Le Poueix » est le plus impacté en 2010 avec 2,9 I-TEQ pg/m²/j.

En air ambiant, les concentrations en dioxines-furannes sont aussi en diminution sur le site LesRivailles » avec 6,2 I-TEQ fg/m.

Les sites « Le Poueix » et « Les Rivailles » sont les seuls à présenter des concentrations en métaux lourds dans les retombées atmosphériques en augmentation, avec des teneurs prépondérantes en zinc, cuivre, plomb et nickel.

En air ambiant, seul le cobalt est en augmentation par rapport à 2010, tous les autres éléments recherchés étant stables ou en diminution. La comparaison avec les seuils réglementaires n'entraîne aucune remarque particulière.

Les sites « Le Poueix » et « Les Rivailles » présentent des signatures très similaires dans les retombées atmosphériques, tant pour les dioxines-furannes que pour les métaux lourds, dénotant une source émettrice commune.

Les associations ont fait remarquer:

- La retombée dans les jardins d'une poussière noirâtre,
- Qu'un samedi alors qu'une grosse fumée noire sortait de la cheminée de l'usine, il y a eu impossibilité de contacter un responsable, pas de N° d'alerte, sur place aucun responsable n'était joignable, seule la connaissance d'un N° de téléphone personnel de la responsable environnement a permis de régler le problème

Pas de réponses précises : une promesse d'une CLIS par an et éventuellement d'une journée porte ouverte ... peut être ouverte aux riverains !

Nos remarques : L'impression qui ressort de ces deux premières parties de la CLIS est que l'on a voulu nous faire la démonstration que tout va bien, l'usine travaille dans d'excellentes conditions avec un matériel adapté au travail à réaliser et qui offre toutes les garanties Ces deux premières parties devant justifier l'arrêté préfectoral du 13 avril 2010 d'augmentation de capacité

3^{ème} point : Présentation de l'arrêté Préfectoral du 13 avril 2010 par la DREAL

Au vu des éléments fournis par l'expert diligenté par Valdi à la demande de la Préfecture après l'avis défavorable du commissaire enquêteur lors de l'enquête d'utilité publique, il n'y avait aucune raison de refuser la demande d'augmentation de capacité de l'usine.

Dans cet arrêté préfectoral, tout est prévu, " c'est un arrêté de prévention"...!

Nos observations :

- Comment expliquer qu'au CODERTS, organisme chargé d'étudier les arrêtés préfectoraux, 8 voix contre 9 et une abstention aient maintenu un avis défavorable (dont la DDASS et la direction du travail). Pas de réponse de la DREAL, ni de la préfecture.
- Comment expliquer que l'arrête préfectoral n'exige pas toutes les mises en demeure précédentes ? -
- Comment expliquer l'absence de mesures en continu des rejets de Dioxine et d'un certain nombre de métaux qui sont détectés en retombées atmosphériques autour de l'usine? Pas de réponse
- Cet arrêté préfectoral, avant d'être promulgué, aurait dû être débattu dans le cadre d'une CLIS avant l'été 2010. Nous avons constaté une volonté forte d'imposer un point de vue : celui de la Préfecture.

*Nous avons soulevé le problème des transports et la crainte de voir la desserte ferroviaire abandonnée ! Comment gérer la circulation des poids lourds rue M Bastié, avec l'augmentation de la production et des poids lourds de plus en plus gros !